

## TOGO

### 1. INTRODUCTION

Ce document vise à fournir des informations de référence sur l'état actuel (2007) de l'information et de la pêche dans la collection du Bénin pour la discussion lors de l'Atelier sous-régional FAO FishCode-STP/COPACE/CPCO pour améliorer l'information et les systèmes de collecte des données sur les pêches dans la région Centre-Ouest du golfe de Guinée tenu à Accra, au Ghana, en juin 2007.

L'information présentée a été recueillie par une mission sur le terrain et extraite de plusieurs documents et sites web disponibles au siège de la FAO.

### 2. INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PÊCHES AU TOGO

Togo, officiellement la République du Togo, est un pays d'Afrique de l'Ouest. Il a des frontières avec le Ghana à l'ouest, le Burkina Faso au nord, le Bénin à l'est et le golfe de Guinée au sud. Il a une superficie totale de 56 785 km<sup>2</sup>. Le pays a un littoral de près de 48 km de long et de la zone du plateau continental est d'environ 1 500 km<sup>2</sup>.

Les pêches maritime, lagunaire et continentale ne produisent que 40 pour cent des besoins en poisson au niveau national. Environ 60 pour cent des besoins en poisson sont importés. Le rôle économique de l'industrie de la pêche est assez important. En valeur, la production halieutique nationale rapporte 5 milliards de francs CFA par an et en valeur ajoutée 10 milliards de francs CFA soit 4 pour cent du PIB du secteur primaire. Elle occupe environ 9 000 pêcheurs et 12 000 mareyeuses et fait vivre directement environ 150 000 personnes.

### 3. STRUCTURE DU SECTEUR DES PÊCHES

#### Pêche artisanale

##### *Pêche artisanale maritime*

La pêche artisanale maritime est l'activité la plus importante en mer tant en ce qui concerne l'effectif des pêcheurs que les captures. Elle représente actuellement 70 à 80 pour cent de la production halieutique nationale totale.

##### *Pêche artisanale lagunaire*

La pêche lagunaire au Togo est considérée comme une forme de pêche continentale. Cette pêcherie n'est pas suivie faute de moyens. .

##### *Pêche artisanale continentale*

La pêche continentale produit annuellement une certaine quantité de poisson, mais qui n'est guère connue. La production a été estimée à 5 000 tonnes par an depuis longtemps. Il n'y a ni moyens humains ni financiers pour effectuer une estimation plus précise.

#### Pêche industrielle

Elle est peu importante tant au niveau de la flotte que des captures. La pêche industrielle est exercée essentiellement par des chalutiers sur un stock démersal de faible productivité. Le rendement potentiel par chalutage est estimé entre 600 et 800 tonnes par an.

##### *Pêche thonière*

Il n'existe pas de pêche thonière au Togo, bien qu'il soit possible que des bateaux étrangers capturent des thons au large du Togo. Dans ce cas il s'agit des captures non déclarées.



**Ressources maritimes**

Les informations disponibles indiquent que les eaux sous juridiction togolaise sont relativement pauvres en ressources halieutiques. Le potentiel exploitable de poisson serait de 600 tonnes par an au maximum.

**Ressources pélagiques**

La plupart des artisans pêcheurs ciblent les petits pélagiques, c'est-à-dire les sardinelles, les brochets (barracudas), les carangues (*Caranx* spp.), les fritures (*Brachydeuterus auritus*), etc. Les pélagiques également ciblés sont les marlins, les poissons-voiliers et les maquereaux espagnols, etc.

**Ressources démersales**

Il s'agit des ressources en poissons, crustacés et céphalopodes. Le premier groupe est le plus important; les représentants du deuxième sont également exploités mais exportés. Les céphalopodes font partie des captures accessoires et ne sont pas vraiment ciblés.

**Poissons**

Les poissons sont subdivisés en espèces, à savoir celles qui se trouvent sur les fonds chaluables (*Pseudolithus* spp., *Galeoides*, poissons plats, etc.) et celles qui vivent sur les fonds rocheux (*Lutjanus*, *Sparus*, mérours, etc.).

**Crustacés**

Dans les embouchures des fleuves se trouvent les fonds à crevettes, qui sont pêchées surtout par les bateaux étrangers.

**Céphalopodes**

Les poulpes sont rarement capturés; les autres espèces ne sont pas ciblées. Lorsque des céphalopodes sont débarqués, il s'agit de prises accessoires.

**4. POLITIQUE ET OBJECTIFS DE GESTION****Cadre de législation**

La loi qui porte la réglementation de la pêche date de 1998. En 2006 un arrêté portant réglementation de la pêche dans les eaux continentales a été signé. Un tel arrêté pour la pêche maritime vient d'être préparé et sera signé dans les meilleurs délais.

**Objectifs nationaux de politique et de gestion**

L'Etat, en définissant la politique de développement des pêches, a placé l'accent sur la gestion des pêches et s'appuie sur une stratégie dont l'un des objectifs spécifiques est l'emploi d'environ 10 000 pêcheurs, 12 000 commerçantes et transformatrices de poisson, 3 000 pisciculteurs, ainsi que de nombreuses personnes dans les métiers associés.

**5. ÉTAT DES COMPTES RENDUS DES PÊCHES DE CAPTURE****État de la présentation de rapports sur les statistiques des pêches à la FAO**

La Direction de l'élevage et de la pêche fait parvenir à la FAO les statistiques annuelles de pêche (Figure 1).

La production de pêche continentale est plus ou moins constante tout au long des années

**État de rapportage des statistiques de pêche au niveau national**

Togo ne produit pas un bulletin annuel de statistique de pêche.

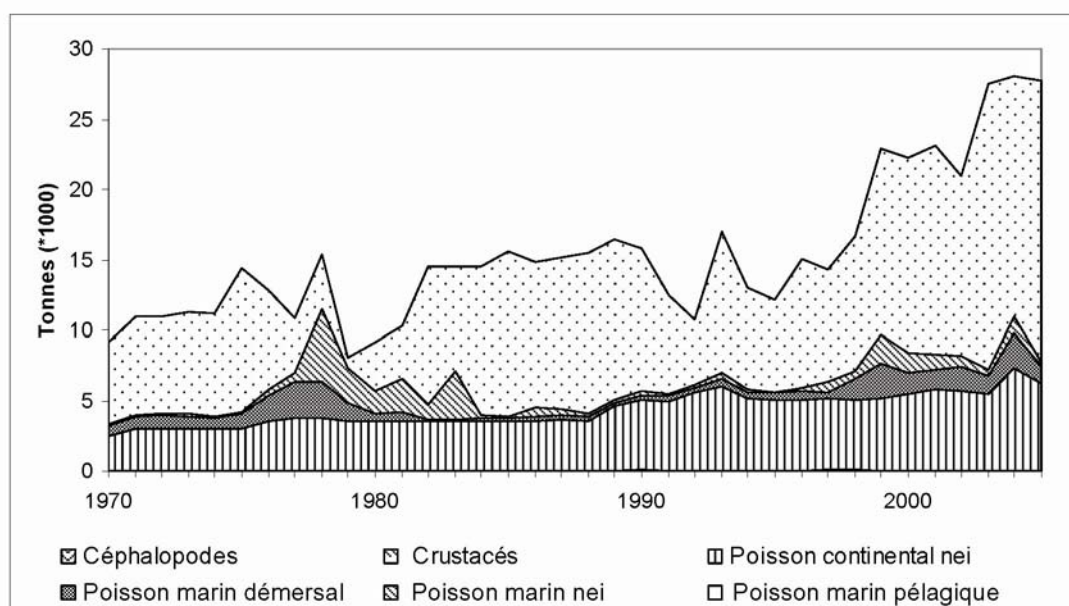


Figure 1: Statistiques des pêches telles que communiquées à la FAO par le Togo

## 6. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE COLLECTE DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES SUR LES PÊCHES

### Objectifs des systèmes de collecte de données

L'objectif de la collecte des données de pêche est surtout pour connaître les quantités capturées dans les eaux togolaises. Le système n'est pas suffisamment efficace pour conseiller la Direction de l'Élevage et de la Pêche en matière de gestion des ressources. Le système vise à obtenir de l'information sur les débarquements, mais les fréquences de tailles des poissons ne sont pas déterminées, ni les maillages des engins de pêche. L'information acquise par le programme de statistiques assistera à déterminer quelles quantités de poisson devraient être importées pour satisfaire la demande en poisson au niveau national.

La Direction de l'élevage et de la pêche définit les objectifs de la collecte des données comme suit :

Objectifs	Indicateurs et variables requis
Détermination du déficit pour l'importation des produits de pêche	Estimation de la production
Gestion rationnelle des ressources aquatiques	Estimation de la production
Réhabilitation des écosystèmes aquatiques	Estimation de la production

### Institutions impliquées dans la collecte des données

#### *Direction de l'élevage et de la pêche*

La Direction de l'élevage et de la pêche s'occupe de la collecte de données au port de pêche artisanale. Il n'existe pas de centre de recherches halieutiques au Togo.

#### *Douane*

La Douane enregistre les quantités de poisson importées pour la consommation humaine. Il s'agit d'une quantité d'environ 36 000 tonnes par an. Une quantité de 3 800 tonnes de produits de poisson est exportée pour les communautés ouest africaines en Europe.

## 7. SYSTÈMES DE COLLECTE DES DONNÉES ET LEURS COMPOSANTES

### **Direction de l'élevage et de la pêche**

La Direction de l'élevage et de la pêche s'occupe de l'administration des pêches artisanale et industrielle, y compris la collecte des données, l'émission des licences, l'enregistrement des bateaux de pêche, les diverses campagnes socioéconomiques et d'évaluation des ressources, etc.

### ***Suivi de la pêche artisanale***

Le système de suivi de la pêche artisanale maritime est basé sur le logiciel ARTFISH qui a été introduit par la FAO lors d'un projet TCP. A cause de la façade maritime limitée la stratification de la zone pour l'échantillonnage des captures et de l'effort est assez simple. Depuis son introduction la Direction de l'Élevage et de la Pêche a pu suivre et échantillonner l'effort de pêche au niveau du Port de Pêche de Lomé. Les nombres de sorties de pirogues sont comptés quotidiennement par type d'engin de pêche. Les senneurs effectuent de sortie d'une journée tandis que les ligneurs et les pirogues au filet de fond effectuent des marées de plusieurs journées. Le système a été bien développé c.a.d. que les pirogues qui ne sortent pas à la pêche restent au mouillage pendant la journée pour que les pirogues qui débarquent ne soient pas dérangées.

### Enregistrement

Toutes les pirogues qui pratiquent la pêche en mer sont enregistrées.

### Recensements

La façade maritime togolaise étant relativement limitée le nombre de pirogues est recensé régulièrement. En fait l'estimation de l'effort de pêche est probablement très précise. Cela implique que ces chiffres forment la base des calculs du programme ARTFISH.

### Campagnes socioéconomiques

Une enquête socioéconomique de la pêche à la senne de plage a été conduite en 2002-03. Une étude socioéconomique de la pêche maritime a été effectuée par le projet DIPA de la FAO.

### ***Suivi de la pêche industrielle***

Un faible nombre de bateaux de pêche étrangers titulaires d'une licence de pêche existe au Togo. La licence a une durée d'une année et lesdits bateaux ne pêchent guère dans les eaux togolaises et les captures ne sont pas nécessairement débarquées à Lomé, mais ailleurs dans la région. Par manque de commodités adéquates les bateaux de pêche ne font pas escale à Lomé. Lorsque des captures sont débarquées au Togo, elles ne sont pas échantillonnées.

Les bateaux étrangers peuvent opérer sous pavillon togolais dans les eaux togolaises mais leurs captures peuvent être débarquées hors du Togo. Il est arrivé que des nations étrangères aient déclaré des prises dans les eaux togolaises dans leurs statistiques annuelles bien qu'aucune déclaration n'ait été faite aux autorités togolaises et qu'aucune licence n'ait été délivrée dans le pays. De telles captures sont considérées INDNR. Il n'est pas clair pour l'instant comment le phénomène doit être combattu.

### Licences

La flottille nationale qui exploite les eaux togolaises est autorisée à pêcher dans les eaux territoriales, mais au-delà d'une certaine profondeur pour ne pas rivaliser avec la pêche artisanale. La pêche maritime industrielle est limitée. Le nombre de licences issues chaque année est présenté ci-dessous:

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre	5	9	3	3	8	1	4

### Programmes d'observateurs

Il n'existe pas de programmes d'observateurs à bord des bateaux étrangers (des chalutiers congélateurs). Il n'y a aucun contrôle sur l'utilisation des tailles de mailles dans les culs de sac des chaluts, pas plus que sur les fonds de pêche.

#### Suivi, contrôle et surveillance

Les artisans pêcheurs se plaignent des bateaux de pêche étrangers qui pêchent près de la côte et endommagent et détruisent leurs engins de pêche. Il n'existe aucun moyen pour intervenir (c'est-à-dire, des bateaux de surveillance de pêche). La Marine Nationale pourrait effectuer cette tâche, mais ne possède pas les connaissances nécessaires en matière de pêche pour effectuer un contrôle correct.

#### Données des criées, sociétés de pêches

La criée n'établit pas des statistiques; ce sont les agents de pêche qui s'en occupent. Ils traitent leurs statistiques (à la main) et après la compilation les chiffres sont envoyés à la Direction de l'élevage et de la pêche.

#### Campagnes de prospection des ressources

Des représentants de la Direction de l'Élevage et de la Pêche participent au programme d'évaluation des ressources sur le plateau continental au-delà de 30 mètres de profondeur par les méthodes de chalutage et d'hydroacoustique.

#### **La Douane**

La Douane s'occupe de la registration de l'importation et de l'exportation des produits de la pêche.

### **8. DOCUMENTATION**

**FAO.** 2007. Profil des pêches et de l'aquaculture du Togo.

**This document is the supplement to the Report of the FAO FishCode-STF/CECAF/FCWC Subregional Workshop on the Improvement of Fishery Information and Data Collection Systems in the West Central Gulf of Guinea Region held in Accra, Ghana, from 26 to 28 June 2007.**

**The country review report contains the information on: (i) general consideration related to fisheries; (ii) structure of the fisheries sector; (iii) fishery policy and management objectives; (iv) status of statistical reporting; and (v) fishery information and data collection system.**

**Ce document est le supplément au Rapport de l'Atelier sous-régional FAO FishCode-STP/COPACE/CPCO pour améliorer l'information et les systèmes de collecte des données sur les pêches dans la région Centre-Ouest du golfe de Guinée tenu à Accra, au Ghana, du 26 au 28 juin 2007.**

**Ce rapport sur les études par pays contient des informations sur: (i) des considérations générales relatives aux pêches; (ii) la structure du secteur des pêches; (iii) les objectifs de politique et d'aménagement des pêches; (iv) la situation des communiqués concernant les statistiques; et (v) le système de collecte des données et des informations sur les pêches.**

ISBN 978-92-5-006517-5 ISSN 2070-6987



9 789250 065175

K7480Bi/1/03.10/130